

UNE CHAMBRE D'AGRICULTURE,

3 pôles de compétences
au service de tous les
exploitants agricoles

- éleveurs,
- polyculteurs,
- polyculteurs éleveurs,
- maraîchers et arboriculteurs,
- avec une diversification,
- tous les territoires
- ...



De multiples
actions et service
pour les agriculteurs
ardennais

Les élections des membres de la Chambre d'Agriculture des Ardennes, qui vous représenteront pour les 6 prochaines années, se tiendront en janvier 2019. A cette occasion, nous vous proposons une série de publications qui vous apporteront plus d'informations sur le rôle d'une chambre consulaire, son fonctionnement et ses services.

Qu'est-ce qu'une Chambre d'Agriculture ?

La Chambre d'Agriculture des Ardennes est une **assemblée professionnelle représentative de la diversité du monde agricole**.

Elle contribue à l'amélioration de la performance économique, sociale et environnementale des exploitations agricoles et de leurs filières. Elle accompagne, dans les territoires, la démarche entrepreneuriale et responsable des agriculteurs ainsi que la création d'entreprises et le développement de l'emploi.

Dotée du statut d'établissement public à caractère administratif, la Chambre d'Agriculture est une personne morale de droit public, pourvue d'une autonomie administrative et financière, sous tutelle de l'Etat. Elle possède ainsi une fonction de **représentation des intérêts de l'agriculture** auprès des Pouvoirs Publics et des collectivités territoriales.

La Chambre d'Agriculture des Ardennes intervient sur le terrain auprès des exploitants agricoles et notamment auprès des hommes et des femmes qui y exercent. Tout au long de la vie de leur exploitation, les agriculteurs ont besoin de faire évoluer leurs pratiques, sécuriser leur activité, avoir des perspectives... C'est pourquoi elle mène diverses actions, établies et ajustées en direct avec les Élus, et propose bon nombre d'appuis en réponse aux situations très diverses qu'ils peuvent rencontrer au quotidien.

Promouvoir et accompagner la création, la reprise et le maintien des entreprises agricoles

De l'installation à la transmission, la Chambre d'Agriculture des Ardennes accompagne tous les porteurs de projet. L'objectif étant de maintenir des entreprises agricoles pérennes sur notre territoire. Pour ce faire, elle met ses services à disposition pour :

- **Améliorer les compétences** (en partenariat avec les Jeunes Agriculteurs 08) L'association Point Accueil Installation (PAI) ou encore le Point Installation Transmission ont pour vocation d'accueillir les exploitants ou futurs exploitants, de les informer de les orienter dans la réalisation de leur projet.

Tout candidat à l'installation a la possibilité de réaliser un Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP) dont l'objet est d'identifier avec l'entrepreneur les formations et stages en exploitation nécessaires pour exercer son futur métier sereinement.

- **Transmettre pour installer**

La Chambre d'Agriculture oeuvre également pour la transmission des entreprises en allant à la rencontre des exploitants de plus de 55 ans, en accompagnant les exploitants sans successeur à trouver un repreneur, ou encore en facilitant la réussite des transmissions Hors cadre familial en déployant des périodes de préinstallation et des actions de parrainage.

- **Accompagner les exploitations rencontrant des difficultés**

Au-delà de l'installation et de la transmission, la Chambre d'Agriculture des Ardennes travaille au maintien des exploitations agricoles et l'emploi sur le territoire. En effet, face aux crises agricoles et aux situations difficiles, la **cellule REAGIR vient en aide aux exploitants en difficulté** (techniques, humaines, sociales, financières) afin de trouver des solutions et propose, avec la MSA, un accompagnement de la cellule familiale.

Réaliser des prestations de conseil couvrant les domaines technique, réglementaire et stratégique

Qu'il s'agisse d'aménager ses bâtiments d'élevage, se faire accompagner dans les déclarations obligatoires ou autres démarches réglementaires, développer l'agriculture intégrée, tendre vers de nouveaux systèmes plus respectueux de l'environnement, développer des énergies renouvelables ou encore rechercher des alternatives pour créer de la valeur ajoutée sur son exploitation, les exploitants agricoles ardennais peuvent solliciter les compétences des conseillers pour les soutenir dans leurs projets, leurs besoins, leurs démarches.

En effet, **par le biais de prestations individuelles ou collectives, la Chambre d'Agriculture des Ardennes propose un panel de compétences très large au service des agriculteurs en vue d'optimiser la gestion des exploitations et ce, dans de multiples domaines** : agronomie, bâtiment et agro-équipement, productions animales, végétales, aménagement, environnement, ressources humaines.

Pour plus de renseignements :
Chambre d'Agriculture des Ardennes
1 rue Jacquemart Templeux - CS 70733
08013 Charleville-Mézières Cedex
Tél : 03.24.56.89.40
Mail : cda.08@ardennes.chambagri.fr
www.ardennes.chambre-agriculture.fr

Quelques exemples de prestations adaptées à chaque besoin :

- Réaliser son permis de construire,
- Estimer la valeur de ses bâtiments,
- Améliorer les relations et le fonctionnement d'un groupe au sein de son entreprise,
- Élaborer son plan d'épandage,
- Optimiser la rentabilité de son élevage
- Évaluer les performances de sa troupe ovine,
- Être accompagné dans son projet agroforestier...

Pour l'heure, ce n'est pas moins d'une quarantaine de conseillers qui mettent tout en œuvre pour aider les exploitants agricoles ardennais à améliorer la viabilité, la rentabilité, l'autonomie de leurs entreprises afin de préserver et développer cette activité primordiale pour notre territoire.

Accompagner les entreprises dans le développement de leur activité

Nombreux sont les agriculteurs qui font le choix de diversifier leurs activités afin de pérenniser leur entreprise. **Cette stratégie s'ancre dans une vision globale de l'exploitation et permet d'acquérir une plus grande valeur ajoutée sur les productions, de prendre de l'autonomie face aux différents aléas ou encore de créer du lien avec les territoires et les consommateurs.**

Créer une dynamique pour développer les ateliers

Les activités dites " de diversification " sont complémentaires à l'exploitation agricole et doivent être menées avec le plus grand professionnalisme. **La transformation est un des principaux leviers pour valoriser les productions de la ferme. Les nouvelles productions, la vente en circuits-courts ou encore l'accueil à la ferme peuvent également être des perspectives de développement et de création de valeur ajoutée.**

Par le biais d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT), signé conjointement par le Conseil Départemental et l'Etat en 2016, la Chambre d'Agriculture des Ardennes **mène un plan d'actions pour orchestrer la structuration des filières de proximité.** En ce sens, elle oeuvre, entre autres, pour l'accompagnement des groupes d'exploitants souhaitant commercialiser ensemble leurs productions (points de vente collectif, drives...), ou encore pour le déploiement de nouveaux circuits de commercialisation (opération « *Les Ardennes dans votre assiette* » au sein de la grande distribution, la restauration collective...).

Développer les projets de méthanisation

Le secteur agricole est fortement mobilisé dans le développement de la méthanisation pour répondre aux objectifs ambitieux de la transition énergétique. Outre les avantages écologiques, **cette activité peut permettre de créer de la valeur ajoutée et maintenir et/ou développer l'emploi dans les exploitations agricoles.** Précurseur dans ce domaine, le département des Ardennes comptera 14 installations à la ferme produisant du biogaz début 2019 et 30 sont en projet et bien avancées.

Afin de pouvoir accompagner les porteurs de projets agricoles sur la méthanisation, trois organismes mettent en commun leurs compétences : le CER France CNEIF, la Chambre d'Agriculture des Ardennes et le Crédit Agricole du Nord-Est.

Ces trois organismes forment ainsi **le Guichet Unique Méthanisation des Ardennes**, composé d'experts locaux ayant des compétences complémentaires dans les différents domaines (technique, économique, fiscal, financier, juridique...).

Développer l'Agriculture Biologique

En 2018, 210 exploitations ardennaises sont engagées en Agriculture Biologique (AB) pour une surface totale d'environ 12 000 ha contre 128 engagées en 2011 pour une surface de 6 000 ha. Aujourd'hui, la SAU biologique représente 4 % de la SAU départementale. Véritables animateurs de l'agriculture biologique, les conseillers en AB mènent des journées thématiques, effectuent des accompagnements techniques et économiques, et se rendent disponibles pour tous renseignements liés à la conversion.

La Chambre d'Agriculture des Ardennes a pour objectif de participer au développement de l'Agriculture Biologique, en partenariat notamment avec Agrobio Ardennes.

Développer et animer des groupes d'agriculteurs dans le département

La Chambre d'Agriculture des Ardennes attache une importance aux groupements d'agriculteurs de par les multiples avantages qui en découlent. En effet, ces groupes agissent en faveur de l'évolution des pratiques agricoles car ils favorisent les échanges, l'émergence de nouveaux projets, créent de l'émulation et permettent aussi la capitalisation d'innovations.

Adhérer à un GDA

Un GDA (Groupement de Développement Agricole) est un groupe d'agriculteurs, d'un même secteur géographique, qui propose des services adaptés aux besoins de chaque adhérent. Le département des Ardennes compte 7 GDA répartis sur le territoire dont 1 dédié au public féminin. Mis à part ce dernier, les groupes sont animés par des conseillers techniques de la Chambre d'Agriculture en partenariat avec la FDGEDA des Ardennes. **L'intérêt des GDA repose sur le partage des expériences de chacun mais aussi sur l'expertise des conseillers concernant la gestion et l'optimisation des exploitations.** Chaque adhérent bénéficie d'avantages supplémentaires, au-delà des réunions de groupes, comme par exemple des revues techniques, bulletins réguliers d'informations, ainsi qu'un accompagnement plus personnalisé sur le pilotage concret de leurs entreprises.

Se regrouper pour faire évoluer les pratiques agricoles

Au-delà des GDA, la Chambre d'Agriculture anime plusieurs groupements d'agriculteurs sur le territoire qui œuvrent sur diverses thématiques alliant notamment l'évolution des pratiques agricoles et les impacts environnementaux. C'est ainsi que le **groupe cultures BIO** mène des travaux communs sur les techniques de l'Agriculture Biologique, **le réseau DEPHY** engage des actions en faveur de la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires, thématiques largement reprises dans les **Groupes 30 000** créés et animés par les conseillers de la Chambre d'Agriculture.

Le **réseau Améli'EAU** oeuvre en faveur de la qualité de l'eau et notamment dans la réduction des impacts de l'agriculture sur la ressource en eau. La Chambre d'Agriculture accompagne aussi la FDCUMA, qui anime et organise les CUMA des Ardennes. De plus, des journées de démonstration d'engins agricoles sont organisées chaque année.



2018

i

134 rdv au Point Accueil Installation
28 rdv au Point Installation Transmission
56 PPP agréés
2 stages de parrainage
52 jeunes formés en stage 21h
55 contacts de porteurs de projets en diversification
Plus de **300** exploitations adhérentes aux GDA
236 exploitations en difficulté accompagnées depuis 2010
1 exploitation sur 3 a amélioré son EBE et son revenu disponible en 2017 grâce à REAGIR

CHIFFRES CLÉS

Mettre nos expertises au service des exploitants

Les agriculteurs sont appelés à relever de nombreux défis. Parmi eux, le défi économique. Exposés à des crises successives, il leur faut des leviers d'information, de l'expertise, des diagnostics, de la prospective, pour comprendre, décider et agir...

Les réseaux d'élevage, les clés de la réussite en élevage

Afin d'accompagner les agriculteurs dans les choix de pilotage des exploitations, des données sont partagées avec bon nombre de départements ce qui permet de produire des repères technico-économiques, sociaux et environnementaux à l'échelle du système d'exploitation. Ces repères, sous forme de moyennes ou modélisés dans des cas-types, sont établis grâce à des suivis de fermes réalisés par les conseillers de la Chambre d'Agriculture. Cela permet également de calculer les coûts de production selon une méthodologie partagée nationalement et d'obtenir une connaissance fine du fonctionnement des exploitations.

Des outils compétitifs d'aide à la décision pour les exploitations

Synel et les outils en ligne du réseau des Chambres d'Agriculture, MesP@rcelles et depuis 2018 MesM@rchés, permettent aux agriculteurs de piloter leurs cultures plus efficacement, de sécuriser leurs prix de production et d'achats de matières premières ou encore de conduire leur élevage plus sereinement.

La Chambre d'Agriculture des Ardennes propose ces différents outils aux éleveurs et polyculteurs ardennais avec des accompagnements complémentaires afin de répondre au mieux aux besoins de chacun.



Le Pôle Elevage Ardennes

Définir une stratégie mutualisée au service de l'élevage ardennais, voilà l'ambition que se sont donnés les élus des trois structures :

Ardennes Conseil Elevage, GDS et la Chambre d'Agriculture. Depuis 2016, ce partenariat solide et efficace s'est mis en place afin de rendre un service plus efficient aux éleveurs ardennais avec une offre de services partagée visant à optimiser les systèmes de production pour des entreprises d'élevage viables et vivables. Mutualiser les compétences pour répondre au mieux aux besoins des éleveurs, telle est l'ambition de ce pôle fédérateur ! En 2018, Ardennes Génétique a rejoint ce pôle.



Le Pôle Agronomie

Meilleure prise en compte des sols, réduction des produits phytosanitaires, bilan carbone, agriculture raisonnée, agriculture de conservation, nouvelles cultures, allongement de rotations, diversité des assolements, synergie avec le Pôle Élevage, etc...

Autant de thèmes dont la Chambre d'Agriculture des Ardennes doit, plus et mieux, s'emparer. C'est pourquoi, à l'instar du Pôle Elevage Ardennes, le Pôle Agronomie est en cours de construction. Sa participation au sein de Terralab, Terrasolis et du service commun Innovation Recherche et Développement du réseau des Chambres Grand-Est, permettra à l'agriculture ardennaise de progresser plus rapidement.

Proposer aux exploitants une offre de formations

La Chambre d'Agriculture des Ardennes est le 1er organisme de formation professionnelle des agriculteurs ardennais. Elle contribue ainsi activement au renouvellement des générations, au développement de nouvelles pratiques, à l'innovation en agriculture et à la compétitivité des entreprises.

D'ici la fin d'année 2018, ce seront près de 70 formations qui auront été dispensées. Ces sessions courtes, techniques et directement reliées aux problématiques d'entreprise concernent différentes thématiques : la gestion de l'entreprise, les relations humaines, la découverte de méthodes alternatives pour l'élevage, des outils de commercialisation ou encore des méthodes pour devenir plus performant dans son activité.

Plus de 500 agriculteurs ont ainsi participé à un ou plusieurs de ces stages en 2018 et 96% d'entre eux se sont dits pleinement satisfaits.



Le Saviez-vous ? La Chambre d'Agriculture des Ardennes est certifiée par l'organisme certificateur AFNOR pour ses actions de conseil et de formation.

Développer une agriculture durable pour notre territoire

Le Pôle Territoires

La principale force et identité de la Chambre d'Agriculture des Ardennes est sa capacité à collaborer avec de nombreux partenaires. Sont comptées parmi eux, les 7 communautés de communes et la communauté d'agglomération du département. Grâce à une démarche participative avec ses acteurs, chaque Communauté de communes et la Chambre d'Agriculture élaborent des programmes d'actions pour renforcer l'activité économique agricole. **Ces actions peuvent porter sur l'emploi en exploitation agricole, la sensibilisation à la diversification, et des services plus spécifiques.**

Agir pour la biodiversité, l'environnement et les paysages

L'environnement est l'affaire de tous. Pour veiller à la bonne qualité des sols et des milieux aquatiques, ainsi qu'à la santé de la population et des animaux, la Chambre d'Agriculture accompagne tant les collectivités que les exploitants agricoles dans leur champ de compétences.

Elle œuvre ainsi, en partenariat avec Adivalor, sur les questions de recyclage et de valorisation des déchets agricoles avec la mise en place annuelle de collectes des déchets d'exploitation (Produits Phytosanitaires Non Utilisables, big bags par exemple) mais aussi des collectes de pneus. Les déchets collectés sont alors recyclés ou éliminés sans risque pour l'environnement.

La Chambre d'Agriculture propose également le recyclage des boues d'épuration, via l'épandage notamment, par le biais de sa **Mission de Recyclage Agricole des Déchets.**

En collaboration avec l'UDASA, Union Départementale des Associations Syndicales Autorisées, **la Chambre d'Agriculture propose une approche sur les problématiques de bassin versant** (cours d'eau, érosion, ruissellement etc...) et une aide à la gestion et à la création de structures (ASA, AF...) qui ont pour vocation l'entretien des chemins et/ou cours d'eau. Elle peut également porter conseil aux collectivités sur les questions de traversée des cours d'eau en



40 fermes de référence suivies dans les Ardennes (lait, viande bovine, porcine...)

730 abonnés Synel - 166 abonnés MesP@rcelles dans les Ardennes

60 participantes au parcours *Bien dans sa peau, Bien dans ses Bottes*

2 opérations de restructuration parcellaire terminées ou en cours

CHIFFRES CLÉS
2018

DES COMPÉTENCES au service des territoires et des collectivités

milieu urbain par exemple. De plus, elle veille à la **protection de la ressource en eau et notamment aux points de captage d'eau** qui desservent une population d'environ 285 000 personnes.

La part importante de terres agricoles autour des points de captages confère à la Chambre d'Agriculture des Ardennes un rôle primordial à jouer. Il est donc question de veiller au tracé des différents périmètres de protection du captage contre les risques de pollution ponctuelle ou encore d'agir sur les Aires d'Alimentations de Captages, bassins versants, pour travailler sur la protection des ressources. Ces travaux sont menés en partenariat avec les Agences de l'Eau.

De plus, afin de limiter les risques de pollution, la Chambre d'Agriculture propose aussi, aux agriculteurs, de nouvelles pratiques à mettre en place sur leur exploitation : sécurisation des lieux de stockage, manipulation sécurisée des produits sur l'exploitation, appui à la création d'aires de nettoyage collectives des pulvérisateurs etc...

Concilier les activités sur le territoire et préserver les terres agricoles

Préserver le foncier agricole

La Chambre d'Agriculture réalise, pour le compte des communes, des communautés de communes, des documents indispensables qui jouent un rôle essentiel dans la préservation des territoires agricoles et dans la pérennité de l'activité économique agricole. Il s'agit de documents d'urbanisme (carte communale, PLU, PLUi, SCOT) ou encore des diagnostics agricoles.

Lorsque les différents travaux impactent le foncier agricole (éoliennes, autoroutes et axes routiers, réseau électrique...) ce qui est particulièrement fréquent, sa volonté est de favoriser la concertation et l'articulation des enjeux entre les différents acteurs dans le sens de l'intérêt agricole et de l'intérêt général. De quoi peuvent découler des protocoles d'indemnisation ou de partenariat avec les grands opérateurs (EDF, RTE, ERDF, autoroute A304...).

Restructurer le parcellaire pour optimiser le territoire et les pratiques

Très sensible au gain de compétitivité, la Chambre d'Agriculture travaille également sur la restructuration foncière. **Ce chantier consiste à regrouper ou à échanger des parcelles agricoles permettant ainsi de limiter les déplacements des agriculteurs du département, d'optimiser la gestion de leur activité, de gagner du temps et donc de gagner en compétitivité.** De plus, les effets induits sont tout aussi positifs pour le territoire et l'environnement.

Renforcer l'agriculture comme acteur de dynamisme du monde rural

Développer et favoriser le « consommer local »

Le Projet Alimentaire Territorial, animé par la Chambre d'Agriculture des Ardennes, est un véritable levier pour favoriser le « Consommer local » sur le territoire. En effet, le développement cohérent des circuits de proximité doit permettre

de proposer et rendre accessible les produits locaux au plus grand nombre. Il facilite ainsi la mise en adéquation entre la production agricole locale et les attentes des consommateurs (particuliers, restaurants collectifs, professionnels ...).

Il prévoit également le soutien aux outils d'abatage et de transformation pour maintenir les compétences sur le territoire. Il facilite aussi les rencontres entre producteurs et acteurs, en amont et aval de la filière, dans l'optique de favoriser l'approvisionnement local pour la fabrication des produits.

Cet ensemble d'actions doit donc contribuer au maintien des exploitations agricoles, de l'emploi, du tissu rural et de l'économie locale (producteurs, transformateurs, artisans...).

Animer, favoriser les rencontres et créer des dynamiques locales

« *Bien dans sa peau, Bien dans ses bottes* », afin de prendre du recul, de lâcher-prise, de se sentir mieux, des ateliers bien-être, destinés aux agricultrices ardennaises, leur sont proposés. **Ces moments, hors du quotidien, favorisent les échanges constructifs pouvant stimuler l'entrepreneuriat féminin, influencer la prise de responsabilités et le développement de projets sur les exploitations et en dehors.** La MSA, partenaire du projet anime l'action « *Agricultrice : communiquer sur son métier* ».

Au travers d'actions plus ponctuelles, **la Chambre d'Agriculture des Ardennes met ses compétences au service de la valorisation de l'agriculture et de ses métiers.**

C'est le cas notamment du Festival Sème la Culture. Cet événement culturel ardennais permet d'attirer un large public au sein des exploitations agricoles grâce à des spectacles et des expositions. L'occasion de promouvoir l'agriculture d'aujourd'hui et de véhiculer une image positive et dynamique de cette filière.

Ancrer l'agriculture ardennaise au sein de la région

Depuis la réforme territoriale de 2016, la dimension régionale est passée de 4 à 10 départements inscrivant ainsi le département des Ardennes au sein de la région Grand Est.

Cette nouvelle région, qui s'appuie sur une agriculture diversifiée et des filières bien structurées, est la deuxième région française pour la contribution de l'agriculture à l'économie régionale.

Etant le plus gros département bovin du Grand Est avec 260 000 bovins, les Ardennes ne sont pas en reste et ont tout intérêt à être représentées au sein de projets régionaux. C'est bien là tout l'enjeu de la présence d'élus et des collaborateurs de la Chambre d'Agriculture des Ardennes au sein de diverses commissions régionales. **Qu'il s'agisse de l'élevage, de la filière alimentaire en circuits-courts, de l'agriculture biologique ou de la biodiversité, bon nombre de représentants ardennais porte l'intérêt du territoire et des filières au sein du Grand Est.**